



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES

Guide pratique 2026-2027

Pendant les périodes scolaires et les vacances
MATERNELLE - ÉLÉMENTAIRE - COLLÈGE

4

choses à savoir sur le périscolaire et l'extrascolaire

→ BIEN GRANDIR

La Ville de Paris et ses partenaires organisent des activités pour développer chez votre enfant :

- son bien-être
- son autonomie
- ses talents

C'est le projet éducatif de territoire (PEDT)

→ ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Si votre enfant est en situation de handicap, le Responsable éducatif Ville (REV) vous remettra une fiche à remplir pour connaître ses besoins et identifier les éventuels aménagements. S'il souffre d'un trouble de santé (physique, psychique, allergies alimentaires...), un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place. Vous pouvez aussi solliciter votre médecin et la direction de l'école.

→ INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour participer aux activités, payantes comme gratuites, l'inscription préalable de votre enfant est obligatoire. Elle doit être effectuée pendant les campagnes d'inscription ouvertes à la rentrée puis avant les vacances, de préférence directement sur le portail Paris Familles. Un tarif plus élevé sera appliqué si votre enfant n'a pas été inscrit pendant les campagnes d'inscription.

→ SÉCURITÉ DES ACCUEILS

La déclaration par la Ville de ses « Accueils collectifs de mineurs » auprès des services de l'État implique :

- le respect de la réglementation
- la vérification régulière de l'honorabilité des encadrants
- des contrôles par l'État

Sommaire

1

Quelles activités en période scolaire ?

p. 4

2

Quelles activités en vacances ?

p. 14

3

Comment inscrire mon enfant ?

p. 22

4

Quand inscrire mon enfant ?

p. 26

5

À quels tarifs et comment régler ma facture ?

p. 32

6

Nos engagements pour le périscolaire

p. 45

1

Quelles activités en période scolaire ?

Organisation de la semaine scolaire en maternelle et élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 à 11h30	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
11h30 à 13h30	TEMPS DU MIDI	TEMPS DU MIDI	TEMPS DU MIDI	TEMPS DU MIDI	TEMPS DU MIDI
13h30 à 15h	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	CENTRE DE LOISIRS OU CENTRE DE LOISIRS À PARITÉ (CLAP)	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
15h à 16h30		TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)			TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)
EN ÉLÉMENTAIRE 16h30 à 18h	TEMPS DU SOIR	TEMPS DU SOIR		TEMPS DU SOIR	TEMPS DU SOIR
EN MATERNELLE 16h30 à 18h30					

Le soir, l'école ferme à 18h en élémentaire et à 18h30 en maternelle.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

→ TEMPS DU MIDI

TOUS LES JOURS 11H30-13H30

**PAYANT VIA PARIS FAMILLES OU LES CAISSES DES ÉCOLES
GRATUIT POUR LES PREMIÈRES TRANCHES**

La Caisse des écoles de votre arrondissement, chargée de la restauration scolaire, veille à la qualité et à l'équilibre des repas. L'équipe d'animation, en lien avec le personnel de la restauration, encourage les enfants à goûter les plats et garantit le bon déroulement du repas.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants et leur propose des activités. Objectif : trouver le bon équilibre entre les différents besoins de votre enfant (jouer, se dépenser, se calmer, découvrir des activités).

POUR QUI ?

Temps du midi et TAP : tous les enfants en maternelle et élémentaire.

→ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

MARDI ET VENDREDI 15H-16H30

EN MATERNELLE

En petite et moyenne sections : alternance entre jeux en autonomie, activités d'éveil et moments calmes (relaxation, contes, comptines chantées...). En grande section : ateliers et sorties à proximité de l'école. Objectifs : expérimenter, découvrir ses capacités, socialiser.

EN ÉLÉMENTAIRE

Des ateliers sur des thématiques artistiques, culturelles, environnementales, sportives, scientifiques, citoyennes... Objectifs : découvrir des activités, apprendre autrement, révéler ses talents.

Les enfants sont encadrés par les équipes d'animation, des intervenants culturels, sportifs ou associatifs. Les activités se déroulent dans l'école ou en dehors (gymnases, conservatoires, etc.) dans le respect des règles de sécurité.

→ TEMPS DU SOIR EN MATERNELLE

**TOUS LES JOURS,
SAUF MERCREDI : 16H30-18H30**

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

GOÛTER RÉCRÉATIF

Un goûter, suivi de diverses activités ludiques et éducatives (conte, chant, expression corporelle et artistique) adaptées aux besoins de votre enfant en fin de journée.

→ TEMPS DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE

**TOUS LES JOURS,
SAUF MERCREDI : 16H30-18H30**

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

ÉTUDE SURVEILLÉE

Après un temps de récréation, les animateurs encadrent votre enfant pendant la révision de ses leçons. Des activités calmes ou ludiques peuvent ensuite lui être proposées.

ATELIERS BLEUS

Animés par des associations ou des clubs sportifs sélectionnés par la Ville, ou par des agents de la Ville de Paris, les ateliers bleus permettent à votre enfant de participer à des activités culturelles, scientifiques et sportives. Il y a au maximum 18 enfants inscrits par atelier.

GRATUIT SUR DÉCISION DE L'ÉCOLE

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Sur décision de l'équipe éducative, la direction de l'école peut proposer aux familles un accompagnement à la scolarité. Si votre enfant est concerné, l'équipe vous expliquera la démarche à suivre.

Les différents dispositifs permettent de prévenir les difficultés en lecture et en écriture dès le CP, de renforcer la confiance dans les apprentissages et d'apporter à partir du CM1 une aide méthodologique en français et en mathématiques.

CP : 5 à 6 enfants par club Coup de Pouce.
CM1-CM2 : 10 enfants par atelier Lecture Expression Mathématiques.

→ ACTIVITÉS LECTURE

TOUS LES JOURS

EN MATERNELLE

Votre enfant peut participer à des activités lecture dans et en dehors de l'espace dédié aux livres, à différents temps de la journée.

→ Objectifs : lui transmettre le goût de la lecture.

EN ÉLÉMENTAIRE

Votre enfant peut participer à des ateliers lecture, organisés sur le temps du soir de 16h30 à 18h. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif porté par un animateur spécialisé.

→ Objectifs : soutenir ou renforcer son apprentissage de la lecture.

POUR QUI ?

→ Goûter récréatif : tous les enfants en maternelle.

→ Étude surveillée : tous les enfants en élémentaire.

→ Ateliers bleus : en élémentaire avec un nombre limité de places.

→ Activités lecture : dans la plupart des écoles maternelles et élémentaires.

→ Clubs Coup de Pouce : enfants de CP, principalement dans les écoles en éducation prioritaire.

→ Ateliers Lecture Expression Mathématiques : enfants de CM1 et CM2 dans les écoles en éducation prioritaire.

LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

Dans les écoles publiques de Paris, les centres de loisirs proposent à tous les enfants une offre ludo-éducative afin d'accompagner leur épanouissement, leur socialisation et leurs apprentissages, par eux-mêmes et avec les autres.

Adaptées aux différentes tranches d'âge, des activités culturelles, artistiques, scientifiques et sportives sont proposées tout au long de l'année dans le cadre d'un projet pédagogique, avec aussi de nombreuses sorties.

Des équipes d'animation développent à certaines périodes de l'année des projets particuliers en lien avec des associations ou des institutions parisiennes : musées, cinémathèque Robert-Lynen, Académie des Langues, Académie du Climat, Théâtre de la Concorde, centres de ressources parisiens ou locaux...



→ Scannez pour tout savoir sur les centres de loisirs parisiens

LES CENTRES DE LOISIRS À PARITÉ DU MERCREDI APRÈS-MIDI

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

Les centres de loisirs à parité (CLAP) accueillent 30 enfants dont 15 en situation de handicap. Il en existe 9, dont un dédié aux adolescents. L'encadrement y est renforcé.

Objectif : développer l'entraide et un accompagnement au plus proche des besoins de votre enfant ou adolescent.

Avant toute inscription, le directeur du CLAP vous reçoit pour vous présenter le projet et adapter les modes d'accueil et d'accompagnement aux besoins de votre enfant.

POUR QUI ?

Les 3-14 ans domiciliés ou scolarisés à Paris

QUAND ?

Ouverture dès la rentrée.

CLAP maternel :
mercredi 13h30 - 18h30

CLAP élémentaire :
mercredi 13h30 - 18h

CLAP collège Budé :
mercredi 13h30 - 18h

Les horaires sont adaptables aux besoins des enfants.



→ Scannez pour en savoir plus sur le dispositif CLAP sur Paris.fr

LES CLASSES DÉCOUVERTES

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

Les classes découvertes permettent de vivre l'école ailleurs et autrement. Elles réinventent l'expérience scolaire, tout en nourrissant les savoirs.

Les élèves peuvent partir à la mer, à la campagne ou à la montagne, dans différentes régions françaises. Des séjours en Europe peuvent être également proposés.

La durée des classes découvertes varie en fonction du niveau scolaire et de la destination : 5 jours en maternelle, 10 jours en élémentaire et 8 jours pour les séjours en Europe.

POUR QUI ?

Les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de Paris, sur candidature de leur professeur.

QUAND ?

Tout au long de l'année scolaire.

COMMENT INSCRIRE LES ÉLÈVES D'UNE CLASSE ?

Le professeur de la classe peut déposer un dossier de candidature auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale de sa circonscription, lors des deux campagnes annuelles d'attribution.



→ Scannez pour en savoir plus sur les classes découvertes sur Paris.fr



Classe découverte © Fiona Lebesnerais

ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

DISPOSITIFS	TEMPS DU MIDI	TAP	GOÛTER RÉCRÉATIF	ÉTUDE SURVEILLÉE	ATELIER BLEU	ACTIVITÉ LECTURE	COUP DE POUCE	ALEM	CENTRE DE LOISIRS	CLAP	CLASSE DÉCOUVERTES
JOUR	TOUS LES JOURS ⁽¹⁾	MARDI VENDREDI	TOUS LES JOURS, SAUF MERCREDI	TOUS LES JOURS, SAUF MERCREDI	TOUS LES JOURS, SAUF MERCREDI	JOURS SELON LES ÉCOLES	JOURS SELON LES ÉCOLES	JOURS SELON LES ÉCOLES	MERCREDI	MERCREDI	-----
RÉFÉRENT	REV	REV	REV	REV	DIRECTION DE L'ÉCOLE	REV	DIRECTION DE L'ÉCOLE	DIRECTION DE L'ÉCOLE	REV	REV	PROFESSEUR DE LA CLASSE
INSCRIPTION	CAISSE DES ÉCOLES OU PARIS FAMILLES ⁽²⁾	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES ⁽³⁾	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES	PARIS FAMILLES	DIRECTION DU CLAP	DIRECTION DE L'ÉCOLE
TARIF	SELON VOS RESSOURCES	GRATUIT	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES

(1) : les jours où votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire, vous l'autorisez à sortir de 11h30 à 13h30.

(2) : les modalités d'inscription dépendent de l'arrondissement où est scolarisé votre enfant (détails en page 26).

(3) : pour les ateliers lecture en élémentaire (pas besoin d'inscription pour les activités lecture en maternelle).

2

Quelles activités en vacances ?

LES CENTRES DE LOISIRS ET LES CENTRES DE LOISIRS À PARITÉ PENDANT LES VACANCES

PAYANT VIA PARIS FAMILLES

Pendant les vacances, un grand nombre d'écoles publiques restent ouvertes et se transforment en centre de loisirs. Une équipe d'animation y accueille votre enfant tous les jours (sauf les jours fériés), autour d'un projet pédagogique conçu avec le directeur du centre. Les 9 centres de loisirs à parité sont aussi ouverts durant toutes les vacances.

De nombreux partenariats avec des associations et des institutions parisiennes permettent à votre enfant de découvrir la richesse artistique, culturelle, patrimoniale, environnementale et sportive de la capitale.

Pendant l'été, votre enfant peut découvrir les Espaces Nature et Découverte aux abords de Paris dans le cadre de sorties à la journée. Il y sera accueilli par une équipe dédiée sur un thème spécifique.

POUR QUI ?

Les 3-14 ans domiciliés ou scolarisés à Paris.

QUAND ?

Petites vacances scolaires : accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas (facturation à la journée).

Vacances d'été : accueil à la journée, uniquement.

CLAP : les horaires restent adaptables.



→ Scannez pour tout savoir sur les centres de loisirs parisiens

TOUTES ET TOUS AU COLLÈGE, C'EST LES VACANCES !

GRATUIT - INSCRIPTION VIA L'ADJOINT ÉDUCATIF

Le dispositif « Toutes et tous au collège, c'est les vacances ! » permet aux collégiennes et aux collégiens de bénéficier d'activités, de sorties, d'une aide aux devoirs et d'un accompagnement scolaire.

Les thématiques explorées sont variées : citoyenneté, environnement et développement durable, santé et nutrition, éducation aux médias et à l'image, arts et culture, pratiques sportives.

POUR QUI ?

Collégiennes et collégiens.

QUAND ?

À toutes les vacances, sauf celles de fin d'année.

Inscription préalable obligatoire, à la semaine complète uniquement.

Déjeuner non pris en charge, possibilité de rentrer chez soi ou d'apporter un pique-nique.



→ Scannez pour en savoir plus sur le dispositif «toutes et tous au collège, c'est les vacances» sur Paris.fr

LES VACANCES ARC-EN-CIEL

PAYANT - PLUSIEURS MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les vacances Arc-en-Ciel proposent en juillet et en août un large choix de destinations et d'activités pour les enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans.

Pour les 14-16 ans, des séjours en Europe peuvent également être proposés.

Tous les séjours sont organisés par des organismes spécialisés dans l'accueil des mineurs en centres de vacances, agréés par les services de l'État. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité et la santé des enfants, y compris les enfants avec des besoins éducatifs particuliers.

POUR QUI ?

Les 4-16 ans ayant un représentant légal domicilié à Paris.

Le jour du départ, il faut avoir au minimum 4 ans et ne pas avoir atteint 17 ans.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Par tirage au sort sur Paris.fr organisé chaque année en début d'année civile.

Par les Caisses des écoles partenaires.

Inscription spécifique pour les enfants et adolescents avec des besoins éducatifs particuliers ou suivis par les services sociaux.



→ Scannez pour en savoir plus sur le dispositif «Vacances Arc-en-ciel» sur Paris.fr

LES MINI-SÉJOURS

PAYANT - INSCRIPTION VIA LE CENTRE DE LOISIRS

Des mini-séjours sont organisés à la mer, à la montagne ou à la campagne pour les enfants et adolescents des centres de loisirs de la Ville de Paris.

Chaque directeur de séjour avec son équipe d'animation propose une activité phare : char à voile, VTT, équitation, accrobranche, randonnée en canoë-kayak, ski... Des excursions et des sorties culturelles enrichissent l'expérience.

POUR QUI ?

Les 3-14 ans inscrits dans un centre de loisirs de la Ville de Paris.

QUAND ET POUR QUELLE DURÉE ?

Pendant les vacances scolaires, sauf celles de fin d'année.

Durée de 5 jours.

Départ le lundi et retour le vendredi.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Renseignez-vous auprès de l'équipe d'animation de votre école ou auprès de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) de votre arrondissement.

Un accompagnement spécifique peut être mis en place pour les enfants avec des besoins éducatifs particuliers.



→ Scannez pour en savoir plus sur le dispositif «Mini-séjours» sur Paris.fr

LES SÉJOURS « ACTION CO »

PAYANT - INSCRIPTION VIA L'ADJOINT ÉDUCATIF

Dans les 41 collèges en éducation prioritaire, des séjours de 5 à 10 jours à la mer, à la montagne ou à la campagne sont organisés dans le cadre du dispositif « Action Collégiens ». En complément des activités sportives et culturelles, sont proposés des ateliers de prévention : actions prévention santé, conduites à risque, préparation au brevet...

Ces séjours « Action Co » sont destinés aux collégiennes et collégiens suivis par l'équipe éducative de leur établissement. Il y a 10 places par séjour.

POUR QUI ?

Collégiennes et collégiens en éducation prioritaire, suivis par l'équipe pédagogique.

QUAND ET POUR QUELLE DURÉE ?

Pendant les vacances scolaires, sauf celles de fin d'année.

Durée de 5 jours aux petites vacances avec départ le lundi et retour le vendredi. Durée de 10 jours aux vacances d'été.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Si votre enfant est concerné, l'inscription se fait par l'adjoint éducatif de son collège.



→ Scannez pour en savoir plus sur le dispositif «Action Collégiens» sur Paris.fr

ENSEMBLE DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

DISPOSITIFS	CENTRE DE LOISIRS	CLAP	TOUTES ET TOUS AU COLLÈGE !	VACANCES ARC-EN-CIEL	MINI-SÉJOURS	SÉJOURS ACTION CO
PÉRIODE	TOUTES LES VACANCES	TOUTES LES VACANCES	TOUTES LES VACANCES, SAUF FIN D'ANNÉE	JUILLET ET AOÛT	TOUTES LES VACANCES, SAUF FIN D'ANNÉE	TOUTES LES VACANCES, SAUF FIN D'ANNÉE
RÉFÉRENT	REV	DIRECTION DU CLAP	ADJOINT ÉDUCATIF	DASCO	REV	ADJOINT ÉDUCATIF ⁽¹⁾
INSCRIPTION	PARIS FAMILLES	DIRECTION DU CLAP	ADJOINT ÉDUCATIF	TIRAGE AU SORT VIA PARIS.FR CAISSE DES ÉCOLES ASSISTANTS SOCIAUX	REV	ADJOINT ÉDUCATIF ⁽¹⁾
TARIF	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES	GRATUIT	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES	SELON VOS RESSOURCES

(1) : dans les 41 collèges publics en éducation prioritaire.

3

Comment inscrire mon enfant ?

4

choses à savoir sur Paris Familles

→ INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR PARIS FAMILLES

Vous pouvez faire les inscriptions suivantes :

- temps d'activités périscolaires (TAP)
- goûter récréatif ou étude surveillée
- centre de loisirs ou CLAP du mercredi après-midi et des vacances scolaires

En élémentaire, vous pouvez émettre des vœux pour les ateliers bleus et les ateliers lecture.

→ CONNEXION À PARIS FAMILLES

Connectez-vous avec **votre compte « Mon Paris »**.

Besoin d'aide ?

Sollicitez la direction de l'école ou le Responsable éducatif Ville de l'école de votre enfant ou la mairie de votre arrondissement.

→ INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

L'inscription préalable aux activités payantes comme gratuites est obligatoire pour la sécurité de l'accueil de votre enfant.

Un tarif plus élevé sera appliqué si votre enfant n'a pas été inscrit pendant les périodes prévues pour l'inscription.

→ ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Si votre enfant est scolarisé à Paris Centre ou dans les **6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 19^e ou 20^e arrondissement** que ce soit en maternelle, en élémentaire ou au collège (hors cité scolaire), **son inscription s'effectue sur le portail Paris Familles**. Pour les autres arrondissements, l'inscription s'effectue auprès de la Caisse des écoles.

En cas de difficulté à vous inscrire, vous pouvez vous adresser à la Caisse des écoles de l'arrondissement où est scolarisé votre enfant.

JE CRÉE UN COMPTE « MON PARIS »

Si je n'ai pas de compte « Mon Paris », j'en crée un :

ALLER SUR LE SITE

- Je me rends sur www.paris.fr
- En haut à gauche, je clique sur « Services », puis dans le menu déroulant sur « Mon Paris »
- Je clique sur « Créer mon compte »

• RAPIDE

CRÉER MON COMPTE AVEC FRANCE CONNECT

1. Je clique sur « Créer mon compte avec FranceConnect »
2. Je choisis un compte existant : Caf, Ameli, impots.gouv, La Poste...
3. Je clique sur « Continuer sur Service Numérique Parisien »
4. Je coche les conditions d'utilisation

• CLASSIQUE

EN LIGNE

1. Je remplis les champs obligatoires : prénom, nom, sexe, date de naissance, e-mail
2. Je choisis un mot de passe sécurisé et le confirme
3. Je coche les conditions d'utilisation
4. Je tape le code de vérification affiché à l'écran
5. Je clique sur « Continuer »
6. Je vérifie mes mails : un code m'a été envoyé
7. Je saisis le code à 4 chiffres reçu dans la page de validation
8. Je clique sur « Valider mon compte »

Une fois mon compte créé, j'accède au portail Mon Paris



→ Scannez pour vous connecter à votre compte Mon Paris

JE ME CONNECTE AU PORTAIL PARIS FAMILLES

ÉTAPE 1

MA PREMIÈRE CONNEXION

1. J'accède au portail Paris Familles : <https://familles-portail.paris.fr/>
2. Je me connecte au portail avec mon compte « Mon Paris ».
3. J'accède à la page d'accueil du portail Paris Familles.

ÉTAPE 2

JE VÉRIFIE MES INFOS ET METS À JOUR MA TRANCHE TARIFAIRE

1. Chaque année, en consultant « Mes informations de facturation », je vérifie mes informations de facturation et mets à jour ma tranche tarifaire en me rendant sur le service « Mon quotient familial parisien ». Le calcul du quotient familial doit se faire sur le responsable de l'enfant qui sera facturé.
2. En fonction de ma tranche tarifaire, je prends connaissance du tarif de chacune des activités auxquelles j'ai inscrit mon enfant.

ÉTAPE 3

J'INSCRIS MON ENFANT

1. Dès début juin, je peux chaque année calculer mon quotient familial et inscrire mon enfant à la restauration scolaire pour l'année suivante.
2. Chaque année à partir de la dernière semaine d'août, j'inscris mon enfant aux activités périscolaires depuis « Faire une inscription » dans le menu de gauche.
3. En élémentaire, je peux aussi formuler des souhaits pour que mon enfant participe aux ateliers lecture ou aux ateliers bleus proposés par son école.

ÉTAPE 4

JE REÇOIS MA FACTURE

1. À échéance régulière, je reçois un mail m'indiquant la mise à disposition de ma facture sur le portail.
2. Je peux consulter ma facture et la régler.
3. Je peux, si je le souhaite, demander l'envoi de ma facture par courrier.



→ Scannez pour se connecter à Paris Familles

INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE

ARRONDISSEMENTS :

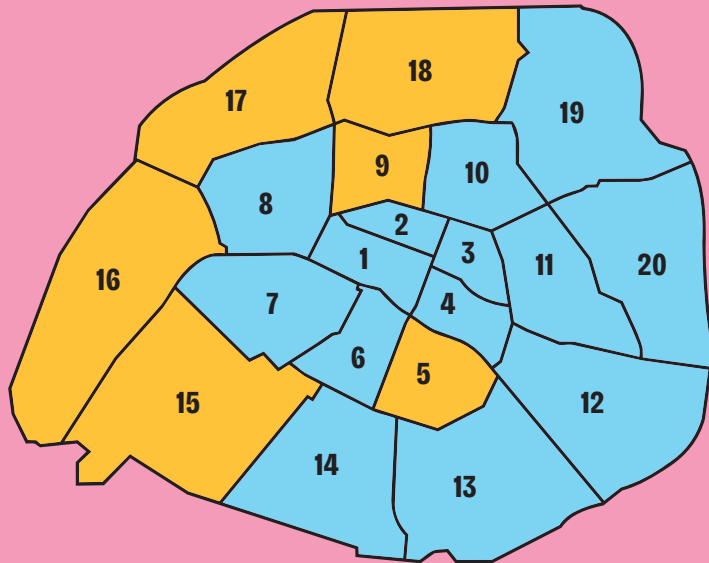
Paris Centre, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e

Si votre enfant est scolarisé dans l'un de ces arrondissements, que ce soit en maternelle, en élémentaire ou en collège (hors cité scolaire), son inscription à la restauration scolaire s'effectue désormais sur le portail Paris Familles.

Vous avez également la possibilité de l'inscrire en vous rendant au guichet de la Caisse des écoles de votre arrondissement.

ARRONDISSEMENTS : 5^e, 9^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e

Si votre enfant est scolarisé dans l'un de ces arrondissements, que ce soit en maternelle, en élémentaire ou en collège (hors cité scolaire), son inscription à la restauration scolaire s'effectue auprès de la Caisse des écoles, comme les années précédentes.



→ Scannez pour en savoir plus sur la restauration scolaire sur Paris.fr

COMMENT CONTACTER PARIS FAMILLES

SUR INTERNET

Remplir le formulaire de contact Paris Familles



SUR PLACE

→ **À la mairie d'arrondissement** selon ses horaires d'ouverture

→ **À Paris Familles**

210 quai de Jemmapes
Du lundi au vendredi :
9h-12h et 13h-16h

PAR COURRIER

À envoyer ou à déposer :

210 quai de Jemmapes
75010 Paris

PAR TÉLÉPHONE

Au 3975

Du lundi au vendredi : 8h30-18h



Quand inscrire mon enfant ?

INSCRIRE MON ENFANT AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE LA SEMAINE, À LA RESTAURATION SCOLAIRE, AU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Calendrier des campagnes d'inscription 2026-2027

QUAND INSCRIRE MON ENFANT	LUNDI 24 AOÛT AU LUNDI 21 SEPTEMBRE DÈS DÉBUT JUIN POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	LUNDI 5 OCTOBRE AU LUNDI 19 OCTOBRE	LUNDI 7 DÉCEMBRE AU LUNDI 21 DÉCEMBRE	LUNDI 25 JANVIER AU LUNDI 8 FÉVRIER	LUNDI 22 MARS AU LUNDI 5 AVRIL
POUR LES ACTIVITÉS À PARTIR...	DE LA RENTRÉE AUX VACANCES D'AUTOMNE (1 ^{er} SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE)	DES VACANCES D'AUTOMNE AUX VACANCES DE FIN D'ANNÉE (2 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE)	DES VACANCES DE FIN D'ANNÉE AUX VACANCES D'HIVER (4 JANVIER AU 5 FÉVRIER)	DES VACANCES D'HIVER AUX VACANCES DE PRINTEMPS (22 FÉVRIER AU 2 AVRIL)	DES VACANCES DE PRINTEMPS AUX VACANCES D'ÉTÉ (19 AVRIL AU 2 JUILLET)

Je peux **inscrire mon enfant** aux activités périscolaires de mon choix et au centre de loisirs du mercredi après-midi, seulement durant **les campagnes d'inscription** indiquées ci-dessus.

Je peux **modifier ou annuler l'inscription** de mon enfant uniquement durant les campagnes d'inscription.

Si je ne **modifie pas** ou si je **n'annule pas** l'inscription de mon enfant, elle est **valable jusqu'à la fin de l'année scolaire**.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- Temps du midi
- Temps d'activités périscolaires de l'après-midi (TAP) mardi et vendredi
- Temps du soir (goûter récréatif en maternelle, étude surveillée en élémentaire...)
- Centre de loisirs du mercredi

TARIF MAJORÉ

Un tarif plus élevé sera appliqué à la facturation si votre enfant n'a pas été inscrit pendant les campagnes.

INSCRIPTIONS

Se rendre sur le portail Paris Familles et remplir le formulaire multi-activités.

CONTACTS

Responsable éducatif Ville de l'école
Direction de l'école

INSCRIRE MON ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Calendrier des campagnes d'inscription 2026-2027

QUAND INSCRIRE MON ENFANT	LUNDI 21 SEPTEMBRE AU LUNDI 5 OCTOBRE	LUNDI 23 NOVEMBRE AU LUNDI 7 DÉCEMBRE	LUNDI 11 JANVIER AU LUNDI 25 JANVIER	LUNDI 8 MARS AU LUNDI 22 MARS	LUNDI 24 MAI AU LUNDI 7 JUIN
POUR LES ACTIVITÉS À PARTIR...	VACANCES D'AUTOMNE DU 19 AU 30 OCTOBRE	VACANCES DE FIN D'ANNÉE DU 21 AU 31 DÉCEMBRE	VACANCES D'HIVER DU 8 AU 19 FÉVRIER	VACANCES DE PRINTEMPS DU 5 AU 16 AVRIL	VACANCES D'ÉTÉ À PARTIR DU 6 JUILLET

Pour que mon enfant **fréquente le centre de loisirs pendant les vacances scolaires**, je dois **l'inscrire à l'avance**, uniquement **pendant les campagnes d'inscription** indiquées ci-dessus.

Pour les **petites vacances scolaires**, je peux inscrire mon enfant à la **journée** ou à la **demi-journée**, avec ou sans repas. Je serai facturé sur la journée complète. Pour les vacances d'été, je peux l'inscrire à la journée uniquement.

Pour une **première inscription**, je dois remplir une **fiche de renseignements administratifs et sanitaires** (vaccins, allergies...). Je la demande et je la remets au Responsable éducatif Ville le premier jour de présence de mon enfant.

MON CENTRE DE LOISIRS : OUVERT OU FERMÉ ?

Les centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires sont listés sur Paris.fr

TARIF MAJORÉ

Un tarif plus élevé sera appliqué à la facturation si votre enfant n'a pas été inscrit pendant les campagnes ou s'il fréquente un autre centre de loisirs que celui auquel il a été inscrit.

INSCRIPTIONS

Se rendre sur le portail Paris Familles et remplir le formulaire

CONTACTS

Responsable éducatif Ville de l'école

QUAND FAIRE L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

SUR LE PORTAIL PARIS FAMILLES

Si votre enfant est scolarisé (hors cité scolaire) dans l'arrondissement **Paris Centre, 6°, 7°, 8°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 19° ou 20°**, vous pouvez effectuer son inscription à la restauration scolaire ou la modifier sur **le portail Paris Familles** uniquement **pendant les campagnes d'inscription**.

AUPRÈS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Si votre enfant est scolarisé (hors cité scolaire) dans l'arrondissement **5°, 9°, 15°, 16°, 17° ou 18°**, son inscription à la restauration scolaire s'effectue auprès de **la Caisse des écoles de l'arrondissement concerné**, selon un **calendrier qui lui est propre**.

CAMPAGNES D'INSCRIPTION :

- Jusqu'au lundi 21 septembre
- Lundi 6 octobre au lundi 19 octobre
- Lundi 7 décembre au lundi 21 décembre
- Lundi 25 janvier au lundi 8 février
- Lundi 22 mars au lundi 5 avril



→ Scannez pour en savoir plus sur la restauration scolaire sur Paris.fr

5

À quels tarifs ? Et comment régler ma facture ?

4

Choses à savoir sur la tarification et facturation

→ POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les ateliers bleus, le goûter, l'étude surveillée, le centre de loisirs et le CLAP du mercredi, **la tarification se fait au forfait**. Le montant à payer est le même chaque mois.

Les absences ne sont pas remboursées, sauf sur certificat médical pour le centre de loisirs du mercredi.

→ POUR LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Pour le centre de loisirs et le CLAP des vacances, **la tarification se fait à la journée**, même pour une inscription à la demi-journée.

Les absences pour maladie ou fermeture du centre, sans accueil alternatif, sont remboursées. En cas de maladie, un certificat médical est à transmettre à Paris Familles dans un délai de 2 mois.

→ OÙ TROUVER SA FACTURE

Une facture pour toutes les activités de votre famille est mise à disposition sur le **portail Paris Familles en début de mois**.

La première facture de l'année scolaire est émise au **début du mois de novembre**. Elle regroupe les activités de septembre et d'octobre.

→ QUAND RÉGLER SA FACTURE

Vous avez jusqu'au 25^e jour du mois pour payer votre facture. Si vous ne payez pas dans les délais, le Trésor public mettra en œuvre une **procédure de recouvrement**.

Pour toute question sur une facture, vous disposez de deux mois pour contacter Paris Familles.

4

Choses à savoir en particulier sur la restauration scolaire

→ UNE GRILLE TARIFAIRE UNIQUE

Une grille tarifaire unique **s'applique à toutes les écoles et à tous les collèges publics** (hors cité scolaire).

Comme pour les activités péri et extrascolaires, la grille tarifaire de la restauration scolaire est composée de 10 tranches.

→ OÙ TROUVER SA FACTURE

Pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles, la facture est mise à disposition **sur le portail Paris Familles en début de mois**.

La première facture de l'année scolaire est émise au **début du mois de novembre**. Elle regroupe les consommations de septembre et octobre.

→ FACTURATION PAR REPAS RÉSERVÉ

Vous payez chaque mois **le nombre de repas que vous avez réservés** pour votre enfant. Le tarif des repas est fixé selon votre tranche tarifaire qui dépend de vos ressources.

Les deux premières tranches tarifaires bénéficient de la gratuité.

→ MAJORATION DE 5 €

En cas de **présence exceptionnelle ou d'absence** non-déductible ou non-justifiée, **la tarification du repas est majorée de 5 €**.

Cette règle s'applique à toutes les familles, quel que soit la tranche tarifaire ou le mode d'inscription (via Paris Familles ou la Caisse des écoles).



TARIFS : ACTIVITÉS DU TEMPS DU SOIR

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	ÉTUDE SURVEILLÉE		ATELIER BLEU	GOÛTER RÉCRÉATIF	
		FORFAIT 1 SÉANCE HEBDOMADAIRE PAR MOIS (SUR 10 MOIS)	TARIF UNITAIRE PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE	FORFAIT 1 SÉANCE HEBDOMADAIRE PAR MOIS (SUR 9 MOIS)	FORFAIT 1 SÉANCE HEBDOMADAIRE PAR MOIS (SUR 10 MOIS)	TARIF UNITAIRE PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE
1	≤ À 234 €	0,64 €	0,17 €	0,71 €	0,54 €	0,09 €
2	≤ À 384 €	1,32 €	0,38 €	2,92 €	1,08 €	0,32 €
3	≤ À 548 €	2,95 €	0,85 €	5,84 €	2,38 €	0,66 €
4	≤ À 959 €	4,36 €	1,23 €	8,94 €	3,34 €	0,98 €
5	≤ À 1 370 €	5,70 €	1,62 €	11,93 €	4,45 €	1,31 €
6	≤ À 1 900 €	6,43 €	1,85 €	15,07 €	4,88 €	1,41 €
7	≤ À 2 500 €	7,11 €	2,02 €	16,59 €	5,43 €	1,55 €
8	≤ À 3 333 €	7,54 €	2,14 €	17,54 €	5,67 €	1,60 €
9	≤ À 5 000 €	7,93 €	2,25 €	23,40 €	5,95 €	1,68 €
10	> À 5 000 €	8,32 €	2,35 €	26,80 €	6,25 €	1,76 €

TARIFS : CENTRE DE LOISIRS ET CLAP

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDI APRÈS-MIDI		LORS DES VACANCES - <u>SANS</u> REPAS		LORS DES VACANCES - <u>AVEC</u> REPAS	
		FORFAIT PAR MOIS (SUR 10 MOIS)	TARIF UNITAIRE PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE	SUR INSCRIPTION	MAJORATION SANS INSCRIPTION	SUR INSCRIPTION	MAJORATION SANS INSCRIPTION
1	≤ À 234 €	0,70 €	0,26 €	0,34 €	0,44 €	0,47 €	0,57 €
2	≤ À 384 €	2,28 €	0,85 €	1,08 €	1,40 €	1,93 €	2,25 €
3	≤ À 548 €	4,55 €	1,69 €	2,17 €	2,82 €	3,79 €	4,44 €
4	≤ À 959 €	6,97 €	2,59 €	3,34 €	4,34 €	5,62 €	6,62 €
5	≤ À 1 370 €	9,35 €	3,47 €	4,45 €	5,79 €	8,07 €	9,41 €
6	≤ À 1 900 €	11,83 €	4,39 €	5,63 €	7,32 €	10,24 €	11,93 €
7	≤ À 2 500 €	14,21 €	5,28 €	6,78 €	8,81 €	11,67 €	13,70 €
8	≤ À 3 333 €	16,84 €	6,25 €	8,02 €	10,43 €	13,12 €	15,53 €
9	≤ À 5 000 €	22,40 €	8,32 €	11,50 €	14,95 €	17,50 €	20,95 €
10	> À 5 000 €	33,60 €	12,48 €	19,30 €	25,09 €	26,30 €	32,09 €

TARIFS : MINI-SÉJOURS, SÉJOURS ACTION CO, VACANCES ARC-EN-CIEL, CLASSES DÉCOUVERTES

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	MINI-SÉJOURS PAR JOUR	SÉJOURS ACTION CO PAR JOUR	VACANCES ARC-EN-CIEL PAR JOUR	CLASSES DÉCOUVERTES PAR JOUR
1	≤ À 234 €	2,15 €	2,19 €	2,12 €	1,18 €
2	≤ À 384 €	4,37 €	4,45 €	5,40 €	3,60 €
3	≤ À 548 €	8,73 €	8,90 €	10,81 €	8,43 €
4	≤ À 959 €	11,19 €	11,41 €	14,42 €	9,85 €
5	≤ À 1 370 €	15,65 €	15,96 €	18,93 €	13,58 €
6	≤ À 1 900 €	19,22 €	19,60 €	24,75 €	15,13 €
7	≤ À 2 500 €	20,35 €	20,75 €	34,92 €	16,45 €
8	≤ À 3 333 €	21,74 €	22,17 €	48,12 €	17,95 €
9	≤ À 5 000 €	23,91 €	24,38 €	52,93 €	19,75 €
10	> À 5 000 €	26,09 €	26,61 €	57,74 €	21,54 €

TARIFS : RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS	TARIF PAR REPAS EN CAS DE PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE OU EN CAS D'ABSENCE NON-DÉDUCTIBLE OU NON-JUSTIFIÉE
1	≤ À 234 €	GRATUIT	5,00 €
2	≤ À 384 €	GRATUIT	5,00 €
3	≤ À 548 €	1,62 €	6,62 €
4	≤ À 959 €	2,28 €	7,28 €
5	≤ À 1 370 €	3,62 €	8,62 €
6	≤ À 1 900 €	4,61 €	9,61 €
7	≤ À 2 500 €	4,89 €	9,89 €
8	≤ À 3 333 €	5,10 €	10,10 €
9	≤ À 5 000 €	6,00 €	11,00 €
10	> À 5 000 €	7,00 €	12,00 €

→ À compter de la rentrée scolaire 2026, la cantine est gratuite pour les familles les plus modestes

COMMENT RÉGLER MA FACTURE ?

EN LIGNE SUR LE PORTAIL PARIS FAMILLES

Je paie en **carte bancaire**,
à partir de « Mes factures ».

Je peux choisir de mettre en place un
prélèvement automatique (mandat
SEPA à compléter et à remettre), à
partir de « Information de facturation »
en cliquant sur « demander le
prélèvement bancaire ».

Si ce n'est pas moi qui suis facturé
(mais par exemple l'autre parent de
mon enfant), je peux payer quand
même depuis mon compte dans la
rubrique « Vous souhaitez payer une
facture qui n'est pas affichée ? ».

→ Si je ne paie pas ma facture dans les délais,
le Trésor public mettra en œuvre une
procédure de recouvrement.

PAR COURRIER

Je peux payer par :

- **chèque** libellé à
« Régie Paris Familles »
- par **tickets CESU** papiers prépayés

J'envoie ou dépose mon courrier à :
Paris Familles, 210 quai de Jemmapes
75010 Paris.

SUR PLACE

Pour tout montant inférieur
à 300 €, je peux payer en espèces,
en me rendant à la Régie de la mairie
de mon arrondissement ou d'un autre
arrondissement. Je vérifie au préalable
les horaires d'ouverture.

JE METS À JOUR MA TRANCHE TARIFAIRE

Je me rends sur le portail Mon quotient familial parisien pour déterminer mon quotient familial et ma tranche tarifaire et pour l'enregistrer automatiquement dans Paris Familles sans transmission d'un autre justificatif. Ce service simplifie la mise à jour de ma tranche tarifaire à partir de mon numéro d'allocation Caf ou mon numéro de référent fiscal. Je peux aussi me rendre au guichet de la Caisse des écoles de mon arrondissement qui pourra faire la mise à jour.



→ Pour accéder au portail
Mon quotient familial
parisien



→ Pour en savoir plus
sur le quotient familial



→ Pour en savoir plus sur
la facturation de Paris
Familles

J'AI BESOIN D'UN RELEVÉ DE FRAIS DE GARDE POUR COMPLÉTER MA DÉCLARATION DE REVENUS

À partir du portail Paris Familles, dans la rubrique « Attestations et relevés », je sélectionne « Relevé de frais de garde » et je clique sur « Téléchargez ici le relevé de frais de garde ».

JE SOUHAITE FAIRE MODIFIER MON ADRESSE DE FACTURATION OU MON ADRESSE DE DOMICILE

À partir de mon compte Paris Familles dans la rubrique « Mon Profil Paris Familles », je sélectionne « Adresse de facturation » ou « Adresse de domicile ». Ces deux modifications nécessitent ensuite la validation d'un agent de la Ville de Paris. Le changement d'adresse de domicile nécessite de fournir un justificatif de domicile.



Danse - Actions collégiens © Laurent Bourgogne / Ville de Paris

6

Nos engagements Pour le périscolaire Rentrée 2026



À PARIS

VILLE DE PARIS

FACILITER LA RENTRÉE DES FAMILLES ET PERMETTRE À CHAQUE ENFANT D'APPRENDRE ET DE S'ÉPANOUIR.

DES MESURES QUI FACILITENT LA VIE DES FAMILLES



La cantine gratuite pour les familles les plus modestes, à l'école comme au collège, et le gel des tarifs pour toutes les autres familles



Le pass Navigo gratuit jusqu'à 18 ans pour les jeunes Parisiens



Un kit de fournitures scolaires offert à chaque élève entrant en CP



Le guide « Paris pour les familles » offert pour faciliter les démarches et découvrir tous les services utiles

Pour signaler des violences dans le périscolaire, contactez le 06 17 52 66 21
ou par mail signalement-violence-periscolaire@paris.fr
Plus d'informations sur [Paris.fr](https://paris.fr)



DES ÉCOLES QUI ÉVOLUENT POUR LES ENFANTS



100 % de produits bio dans les crèches parisiennes



Des repas plus sains et plus durables dans les écoles et les collèges, avec 100 % de produits durables et 75 % de produits bio, soit plus du double des objectifs nationaux



Des espaces végétalisés et sécurisés, avec 203 cours oasis et 303 rues aux écoles



Des écoles rénovées et plus accessibles pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions



Des bilans de santé gratuits à l'école maternelle pour accompagner les enfants dès leur plus jeune âge



Un plan d'urgence fraîcheur 2026-27 dans les écoles

TOUJOURS PLUS D'ACTIVITÉS POUR GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



Près de 700 professeurs de la Ville de Paris dédiés au sport, à la musique et aux arts plastiques



Des activités gratuites pour apprendre autrement, avant, après l'école et pendant les vacances



Des ludothèques en plein air, des cours d'école et des crèches ouvertes le samedi pour jouer, découvrir et partager



Des ateliers culturels, sportifs et éducatifs accessibles à tous les enfants



Les centres Paris Anim' et de nombreux équipements municipaux pour développer les talents et les passions de chacun



Des cours de natation à l'école pour apprendre à nager tout au long de la scolarité

BONNE RENTRÉE !

Plus d'infos sur [Paris.fr/rentree](https://paris.fr/rentree)

NOS ENGAGEMENTS POUR LE PÉRISCOLAIRE RENTÉE 2026

✓ FAIT 8 EN COURS → À VENIR

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES ET APPLICATION STRICTE DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUR PROTÉGER LES ENFANTS

- ✓ Numéro unique de signalement de violences dans le périscolaire de la Ville : 06 17 52 66 21 et une adresse mail unique : signalement-violence-periscolaire@paris.fr
- ✓ En cas de signalement, lancement systématique d'une enquête administrative et d'un signalement au parquet
- ✓ Plus aucun contact avec des enfants pour tout agent signalé
- ✓ Quadruple contrôle préalable à tout recrutement : casier judiciaire, FIJAISV, SDJES, fichier des signalements de la Ville de Paris
- ✓ Création d'un service de contrôle des écoles publiques parisiennes (encadrement, sécurité, pédagogie)

INFORMATION, ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET TRANSPARENCE

- ✓ Suspension immédiate de tout agent signalé pour violences sexuelles
- ✓ Information très rapide des familles en cas de signalement de violences sexuelles
- ✓ Restitution systématique des enquêtes administratives aux familles
- ✓ Cellule d'écoute, d'évaluation et d'orientation, portée par l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), pour accompagner les parents et les enfants : 01 87 66 36 42
- ✓ Cellule bientraitance de la Ville pour accompagner les familles dont les enfants sont confrontés à des violences sexuelles
- ✓ Affichage du trombinoscope des équipes du périscolaire
- ✓ Port obligatoire du badge pour les agents du périscolaire
- ✓ Publication trimestrielle des chiffres sur les suspensions
- ✓ Communication régulière sur les mesures déployées sur Paris Classe Numérique et sur le site de la ville de Paris

PRÉVENTION DES VIOLENCES ET RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT

- ✓ Formation de l'encadrement du périscolaire sur les violences sexuelles et toute forme de violence
- ✓ Formation de tous les nouveaux animateurs à la prévention de ces violences
- 8 Formation continue de l'ensemble des animateurs sur ces violences
- 8 Renforcement des effectifs sur le temps du midi et de la sieste dans les maternelles
- 8 Création de postes de remplacement d'ASEM
- 8 Recrutement d'éducateurs et d'éducatrices de jeunes enfants
- 8 Sécurisation des espaces (toilettes, salles de lecture, etc.) à travers un plan de travaux dédié

PROFESSIONNALISATION ET REVALORISATION DE LA FILIÈRE D'ANIMATION

- ✓ Création d'une école du périscolaire et d'une formation pour tous les agents
- ✓ Procédure de recrutement incluant une mise en situation pour valider ou non le recrutement
- 8 Création d'un directeur du périscolaire dans chaque école, de catégorie A, et d'un examen professionnel pour occuper cette fonction
- 8 Déprécarisation de 2 000 animateurs et animatrices
- 8 Mentorat d'un mois pour tous les nouveaux animateurs et nouvelles animatrices

AMÉLIORATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU PÉRISCOLAIRE ET DU LIEN AVEC LES FAMILLES

- 8 Déploiement d'ateliers d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) en maternelle
- 8 À la rentrée, présentation aux parents de l'équipe et du projet pédagogique du périscolaire
- 8 Expérimentation d'un carnet de transmission en maternelle
- Création d'un conseil parisien des programmes du périscolaire, chargé de réfléchir aux contenus des activités périscolaires : langues, sport, culture scientifique, empathie, pratique artistique, etc.

ÉVALUATION, CONCERTATION ET RYTHMES SCOLAIRES

- ✓ Création de la commission indépendante chargée d'établir un diagnostic et de faire des recommandations structurelles sur les violences dans le périscolaire
- ✓ Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école
- 8 Mise en œuvre de ses recommandations
- 8 Concertations à l'automne 2026 et votes des conseils d'écoles pour un changement de rythme à la rentrée 2027



AOÛT 2026